

---

# Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs

**10 octobre 2013 de 14h30 à 17h**  
**Préfecture du Nord – Salle Erignac**



## Ordre du Jour

---

- 1. La synthèse du questionnaire relatif à la composition de la commission**
- 2. Les actualités des Risques**
- 3. Le projet de Stratégie Nationale de Gestion des Risques Inondation (SNGRI)**
- 4. Les documents à établir par les élus dans le cadre de leurs responsabilités en terme de gestion et de prévention des risques**
- 5. Les démarches initiées par l'USAN pour réduire la vulnérabilité du Bassin Versant de l'Yser face aux ruissellements (et notamment le projet de PAPI d'intention)**
- 6. Les modalités d'application des franchises lors de survenance de catastrophe naturelle**
- 7. Questions diverses**



## 1. Composition de la CDRNM

---

### La synthèse du questionnaire relatif à la composition de la commission

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
DU NORD



## 1. Composition de la CDRNM

---

### Synthèse du questionnaire

**Composition :**

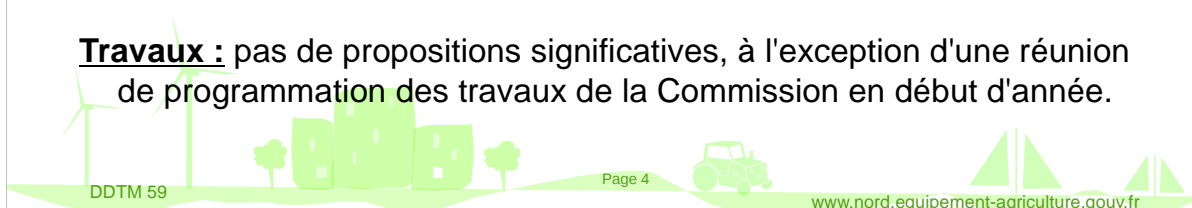
Des membres qui ne souhaitent plus être associés

Des membres proposés

Des membres qui ne participent jamais aux réunions

**Périodicité :** 2 fois par an

**Travaux :** pas de propositions significatives, à l'exception d'une réunion de programmation des travaux de la Commission en début d'année.



# 1. Composition de la CDRNM

---

## Renouvellement de la CDRNM - PROPOSITIONS

La CDRNM se compose de 3 collèges répartis en nombre égal

**Propositions** : 14 membres au maximum pour chaque collège

- 1er collège : Etat et ses EP

### PROPOSITIONS

INERIS  
CETE  
ONEMA  
SIRACED PC

### MEMBRES RETIRES

DDCS  
DRAF

- 2ème collège : organismes qualifiés

### PROPOSITIONS

ULCO  
IRSTEA  
AFPCN  
CAUE

### MEMBRES RETIRES

Représentant des salariés  
UFC

- 3ème collège : collectivités territoriales  
A voir après la réforme des intercommunalités

# 1. Composition de la CDRNM

---

## Echéancier

- 1 – solliciter les nouveaux membres
- 2 – réforme des intercommunalités : repousser la prise de l'arrêté
- 3 – désigner un membre titulaire et un membre suppléant

## 2. Actualités des risques naturels

---

### Actualités des Risques

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
DU NORD



## 2.1 Actualités – les études multirisques

---

### Études de caractérisation des risques sur le Cambrésis

- Envoi des porter à connaissance des monographies aux 116 communes concernées.
- Prise en compte dans l'instruction des actes d'urbanisme au titre du R.111-2, et dans les procédures relatives aux documents d'urbanisme au titre de l'article L121.1 du code de l'urbanisme.
- 145 Dé-prescriptions des prescriptions multirisques : effectives fin 2013.
- Travail de concertation avec les communes les plus impactées.



## 2.1 Actualités – les études multirisques

---

### Études menées dans les Arrondissements d'Avesnes et Valenciennes

- La 1ère phase, achevée en juillet 2013, comprenait :
  - le bilan des prescriptions de PPR
  - le bilan des arrêtés de catastrophes naturelles
  - la capitalisation des données existantes sur les risques naturels
- La 2ème phase, démarrée en juillet 2013 (durée 6 mois), consiste à :
  - compléter les connaissances par des investigations de terrain (approche géomorphologique)
  - hiérarchiser la sensibilité des bassins versants au risque ruissellement



## 2.2 Actualités – AMO Cavités

---

### AMO pour la rédaction d'un cahier des charges « type » permettant le lancement d'une étude de réduction du risque lié à la présence d'une cavité souterraine

- 1ère phase achevée en avril 2013 :

Objectif : rédaction du document pédagogique « les cavités souterraines : définition et gestion » à destination des maires.  
→ introduction de la problématique à laquelle répondra le cahier des charges type.
- 2ème phase achevée en juillet 2013 :

Objectif : illustration de la méthode proposée, réalisée sur la cavité souterraine du chemin vert à Marly.  
→ production d'une note d'analyse, d'un rapport d'étude et d'une fiche de cas.
- 3ème phase débutée fin juillet 2013 (4 mois) :

Objectif : rédaction du cahier des charges type et de son guide d'utilisation  
La démarche sera présentée à la première journée de rencontre nationale sur les cavités souterraines à la défense le 15 octobre prochain.



## 2.3 Actualités PPR – Point d'avancement

---

### Les PPRi « débordement de cours d'eau »

#### La Marque:

- Reprise de l'aléa et des Enjeux suite aux remarques du Comité de Concertation de février 2013
- Production du zonage réglementaire et rédaction du règlement
- Conception des plaquettes d'information sur le PPRi à destination du public

Concertation prévue en fin d'année 2013

#### L'Aunelle-Hogneau :

- Définition de l'aléa débordement et rupture de digues, et des Enjeux
- Présentation au comité technique en juillet 2013 pour les communes impactées par la rupture de digue.
- Finalisation de l'aléa et des enjeux en cours

Concertation prévue en fin d'année 2013 suite au 2ème comité technique

## 2.3 Actualités PPR – Point d'avancement

---

### Les PPRi « débordement de cours d'eau »

#### La Selle :

- Détermination de l'aléa de référence soumis à concertation en mai 2013.

En cours :

- Reprise de l'aléa de référence par des enquêtes de terrain, enjeux, objectifs de prévention et zonage réglementaire, action d'information du public

#### L'Ecaillon :

En cours :

- Détermination de l'aléa de référence et des enjeux

Concertation prévue en fin d'année 2013

## 2.3 Actualités PPR – Point d'avancement

---

### Les PPRi « ruissellement »

#### Le PPRi ruissellement Nord-Ouest de Lille :

en cours :

- Détermination de l'aléa de référence (en voie d'achèvement)
- Détermination des enjeux

Concertation prévue fin d'année 2013

### Les PPRi « littoraux »

#### Les PPR littoraux : 18 communes dont 12 dans le Nord (Gravelines à Oye-Plage et Dunkerque à Bray-Dunes)

- Démarrage des études relatives à la méthode de définition des enjeux : juillet 2013.

- Organisation de réunions de présentation de l'aléa en octobre et novembre 2013

DDTM 59

Page 13

[www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr)

## 2.4 Actualités – La Directive Inondation

---

### Identification des structures porteuses dans chaque Territoire à Risques Importants :

- **à Valenciennes**, réunion de présentation en janvier 2013. Le Syndicat Mixte porteur du SAGE Escaut a recueilli l'assentiment de tous les présents – Les statuts sont en cours de constitution.
- **à Lille**, réunion de présentation en mars 2013. La DDTM 59 et la Délégation Territoriale de Lille se positionnent à ce stade de la démarche, comme structure porteuse de la stratégie locale.
- **à Dunkerque**, réunion de présentation en mars 2013. Le Syndicat Mixte Côte d'Opale et la Communauté Urbaine de Dunkerque semblaient recueillir l'assentiment de tous les présents comme structures porteuses potentielles de la stratégie locale.

DDTM 59

Page 14

[www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr)

## 2.4 Actualités – La Directive Inondation

---

### Identification des structures porteuses dans chaque Territoire à Risques Importants :

- **A Douai**, le PNR Scarpe Escaut, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des vallées de la Scarpe et du Bas Escaut et la Communauté d'Agglomération du Douaisis ont été identifiés comme structures porteuses potentielles de la stratégie locale.
- **A Maubeuge**, les échanges pour définir une structure porteuse potentielle ont été initiés au cours de la réunion 11 septembre.



## 2.4 Actualités – La Directive Inondation

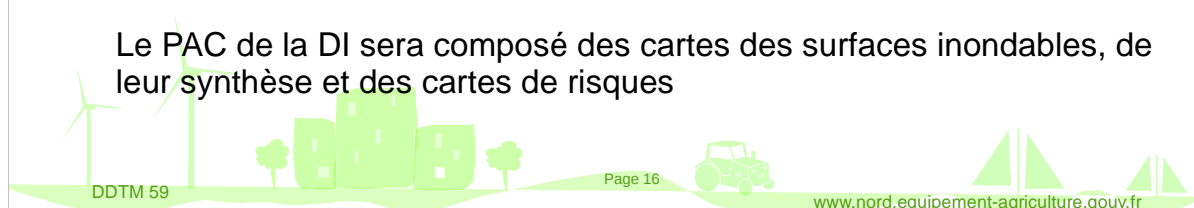
---

### La phase « Cartographie »

#### Sur chaque TRI :

- conception des cartes des surfaces inondables pour trois occurrences (fréquent : 10-30 ans, moyen : 100-300, extrême: 1000 ans)
- une carte de synthèse des surfaces inondables pour l'ensemble des scénarios
- conception des cartes des enjeux par la DREAL (service « connaissance »)
- conception d'une carte des risques

Le PAC de la DI sera composé des cartes des surfaces inondables, de leur synthèse et des cartes de risques





## 2.4 Actualités – La Directive Inondation

---

### La phase « Cartographie » - Echéances

#### Dates de livraison des cartes par les Bureaux d'études:

TRI de Dunkerque : 10 octobre  
TRI de Lille : non définie  
TRI de Douai : 15 octobre  
TRI de Valenciennes : 15 octobre  
TRI de Maubeuge : 18 octobre



## 2.4 Actualités – La Directive Inondation

---

### La phase « Cartographie » - Échéances

#### Réunions de présentation des cartes en sous-préfecture :

TRI de Dunkerque : 30 octobre  
TRI de Lille : non déterminée à ce jour  
TRI de Douai : non déterminée à ce jour  
TRI de Valenciennes : 29 octobre  
TRI de Maubeuge : 12 novembre

A l'issue de ces réunions, les parties prenantes pourront dans un délai de 15 jours, envoyer leurs remarques au service Risques de la DDTM ([ddtm-ssrc@nord.gouv.fr](mailto:ddtm-ssrc@nord.gouv.fr)) qui en fera la synthèse.

- **Consultations Officielles** du 1er décembre 2013 au 31 janvier 2014 en vue de l'approbation des cartographies le 1er février 2014 par le Préfet Coordonnateur de Bassin.



### 3. Stratégie nationale de gestion des risques inondation

---

## La stratégie nationale de gestion des risques inondation (SNGRI)

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
DU NORD



### 3. Stratégie nationale de gestion des risques inondation - SNGRI

---

La Direction Générale de la Prévention des Risques a lancé une consultation nationale sur le projet de la SNGRI jusqu'au 31 octobre 2013.

Consultation relayée par la DDTM auprès de l'ensemble des parties prenantes figurant dans un Territoire à Risque Inondation (envoi des mail le 8 août 2013).



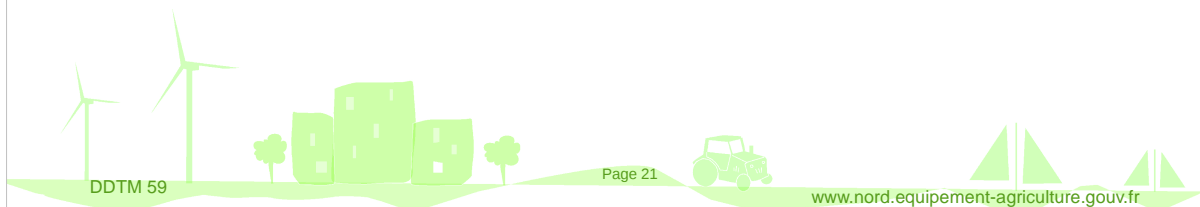
### 3. Stratégie nationale de gestion des risques inondation - SNGRI

---

#### La politique nationale de gestion des risques des inondations

**Contexte** : une refonte de la politique nationale impulsée par la mise en œuvre de la Directive inondation qui vise à promouvoir une gestion objective et priorisée des outils de gestion des inondations existants.

**Objectif** : réduire les conséquences négatives potentielles des inondations dans un objectif de compétitivité, d'attractivité et d'aménagement durable des territoires exposés à l'inondation.



### 3. Stratégie nationale de gestion des risques inondation

---

Inscrite au code de l'environnement, la SNGRI est élaborée par l'État en concertation avec les parties prenantes et avec l'appui de la commission mixte inondation.

Elle vise à :

**1°) Offrir un cadre national**, clair et commun à l'ensemble des pratiques de gestion des risques d'inondation partagé par l'ensemble des acteurs concernés et plus précisément :

- Identifier à l'échelle nationale les orientations prioritaires à moyen et long terme
- Élaborer à l'échelle territoriale un Plan de Gestion des Risques Inondation pour 2015 mis en application à travers les stratégies locales élaborées pour les TRI

**2°) Mobiliser** l'ensemble des acteurs de la prévention des inondations, de la gestion de l'eau et de l'aménagement pour garantir un développement durable du territoire



### 3. Stratégie nationale de gestion des risques inondation

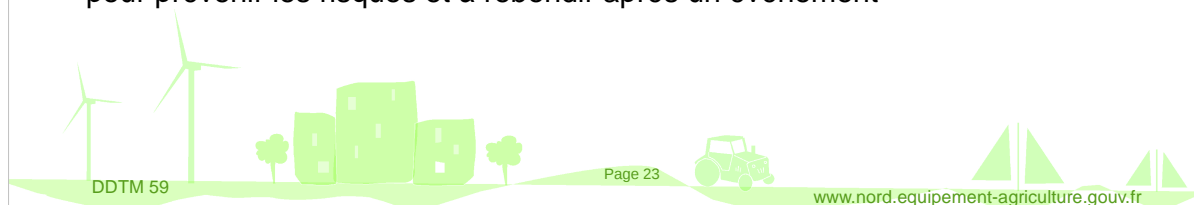
---

#### Trois objectifs stratégiques :

**1°) Augmenter la sécurité des populations exposées** en limitant fortement le risque de pertes de vies humaines ou lourds traumatismes

**2°) Stabiliser à court terme, et réduire à moyen terme, le coût des dommages liés à l'inondation** pour maîtriser le coût attendu des inondations et garantir la pérennité du régime d'indemnité CATNAT

**3°) Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés** en développant la capacité des territoires à s'organiser pour prévenir les risques et à rebondir après un événement



### 3. Stratégie nationale de gestion des risques inondation

---

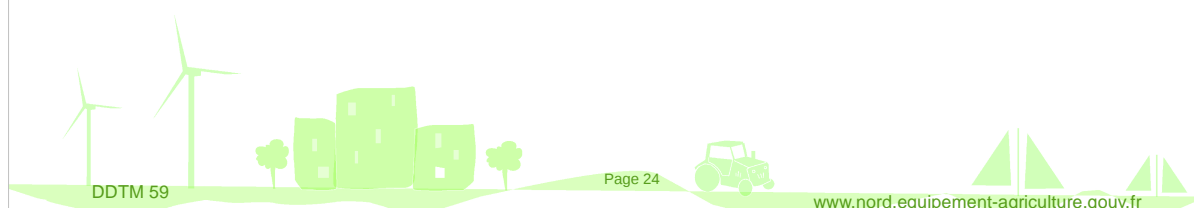
La stratégie vise quatre défis :

**1°) Développer la gouvernance et les maîtrises d'ouvrage pérennes** en développant

- la coopération entre les acteurs dans un respect des rôles et des responsabilités de chacun, basé sur le principe de subsidiarité
- une synergie entre gestion du risque inondation, préservation des milieux et des biens et développement du territoire

**2°) Réduire la vulnérabilité par un aménagement durable des territoires** en

- infléchissant les pratiques d'aménagement de façon à répartir équitablement l'effort de réduction des conséquences des inondations entre tous les territoires concernés
- en adoptant des projets intégrant la gestion des risques et pertinents au regard d'une analyse multi-critères



### 3. Stratégie nationale de gestion des risques inondation

**3°) Mieux savoir pour mieux agir** en développant et en partageant la connaissance des enjeux et de l'aléa. La vulnérabilité d'un territoire sera définie selon les quatre indicateurs que sont : la santé humaine, l'économie, l'environnement et le patrimoine et s'appuiera sur l'analyse de retours d'expérience.

**4°) Apprendre à vivre avec les inondations** en préparant les populations, et leurs élus locaux, à la survenance possible de l'inondation et en développant la conscience du risque.

La SNGRI renforce le rôle de la CDRNM qui a vocation :

- à contribuer à l'animation et à la collaboration des acteurs de la gestion des risques.
- à suivre l'évolution des connaissances des aléas et des dommages potentiels ainsi que leur appropriation par les populations locales.

### 4. Responsabilité des élus en terme de gestion et de prévention des risques

Les documents à établir par les élus dans le cadre de leurs responsabilités en terme de gestion et de prévention des risques : DICRIM, PCS...

PREFECTURE DU NORD

Avec le témoignage de :

**Christophe Louvet de la ville de Lille**

**Pierre Degroote de la commune de Merville**

## 5. Réduction de la vulnérabilité du Bassin Versant de l'Yser

---

Les démarches initiées par l'USAN pour réduire la vulnérabilité du Bassin Versant de l'Yser face aux ruissellements (et notamment le projet de PAPI d'intention)

UNION DES SYNDICATS  
D'ASSAINISSEMENT DU NORD



## 6. Modalités d'application des franchises d'assurance

---

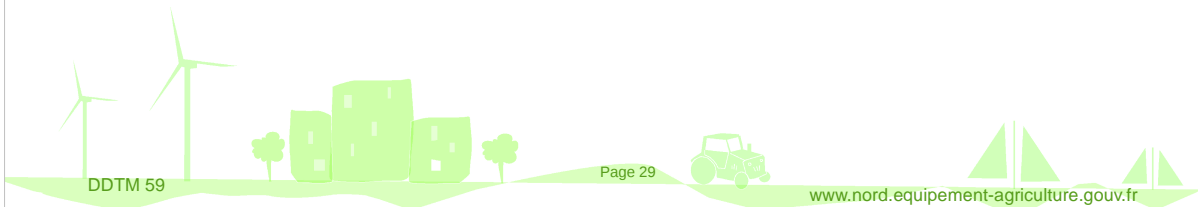
Les modalités d'application des franchises lors de survenance de catastrophe naturelle intitulée « Catastrophes Naturelles – Prévention et Assurances »

GROUPEMENT DES ENTREPRISES MUTUELLES  
DES ASSURANCES



---

## QUESTIONS DIVERSES



---

MERCI

